

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

Procès-verbal de la **session ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour, **séance du 23 novembre 2011**, tenue à Ville de Bécancour (secteur Gentilly – salle Yvon-Guimond) à **20h00** sous la présidence de M. Maurice Richard, préfet de la MRC de Bécancour et maire de ville de Bécancour, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Ville de Bécancour	- M. Fernand Croteau, représentant
	- M. Mario Gagné, représentant
	- M. Guy Richard, représentant
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	- M. Christian Baril, maire
Fortierville	- M. Normand Gagnon, maire
Lemieux	- M. Jean-Louis Belisle, maire
Manseau	- M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	- M. Maurice Grimard, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	- M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Françoise	- M. Mario Lyonnais, maire et préfet suppléant
Sainte-Marie-de-Blandford	- M. Louis Martel, maire
Sainte-Sophie-de-Lévrard	- M. Jean-Guy Beudet, maire
Saint-Pierre-les-Becquets	- M. Jean-Guy Paré, maire
Saint-Sylvère	- M. Claude Beaudoin, maire

et tous formant quorum.

Assistent également à cette séance :

M. André Roy, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Maurice Richard souhaite la bienvenue à M. Louis Martel, récemment élu à la mairie de Sainte-Marie de Blandford.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour. Le point suivant est à ajouter :

10.1 St-Sylvère

**RÉSOLUTION # 2011-11-233
adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy Richard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel quel qu'amendé en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. INTERVENANTS
 - 5.1 CLD
 - 5.1.1 FAMM
 - 5.1.2 Pacte rural
6. FINANCES
 - 6.1 Liste des recettes et déboursés
 - 6.2 Liste des comptes à payer
 - 6.3 Adoption des prévisions budgétaires
 - 6.3.1 Conditions salariales des cadres
 - 6.3.2 Partie LÉGISLATION
 - 6.3.3 Partie GÉNÉRALE
 - 6.3.4 Partie FIBRE OPTIQUE
 - 6.3.5 Partie FQM
 - 6.3.6 Partie ÉVALUATION
 - 6.3.7 Partie ÉVALUATION VILLE
 - 6.3.8 Partie INCENDIE
 - 6.4 Activité des Fêtes des employés
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Correspondance
 - 7.2 Calendrier des séances
 - 7.3 Carte Visa Desjardins Affaires

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

- 7.4 Signature de chèques –remplacement de Ginette Deshaies
- 8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1 Avis d'opportunité
 - 8.1.1 Ville de Bécancour – règlement d'emprunt no.1285
- 9. GÉNÉRAL
 - 9.1 Cours d'eau
 - 9.2 Invitations / colloques
 - 9.3 Demande d'aide financière et/ou d'appui
 - 9.3.1 Rappel de la demande de moratoire
 - 9.3.2 Comité de dialogue sur le gaz de schiste
 - 9.4 Poste de la SQ
 - 9.4.1 Contrat de déneigement
 - 9.4.2 Contrat de conciergerie
 - 9.5 Remplacement de Mme Ginette Deshaies au comité multiresources
 - 9.6 Règlement sur les heures de circulation des VHR
- 10. AFFAIRES NOUVELLES
 - 10.1 Saint-Sylvère
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**RÉSOLUTION # 2011-11-234
adoption du procès-verbal – séance du 12 octobre 2011**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Normand Gagnon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2011 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5. INTERVENANTS

5.1 CLD

5.1.1 FAMM

Mme Diane Daviault fait rapport de la rencontre de la commission d'aménagement tenue le 21 novembre dernier.

M. Jean-Louis Belisle présente les projets retenus que la commission d'aménagement recommande de présenter au Fonds d'Aide aux Municipalités monoindustrielles.

**RÉSOLUTION #2011-11-235
fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM)
acceptation de projets**

CONSIDÉRANT les projets présentés à la commission d'aménagement du 21 novembre 2011 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de cette dernière ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter les projets qui suivent :

Projet	Montant accordé	Coût total du projet
Acquisition d'équipements <i>Les Entreprises HM Métal inc.</i>	50 000 \$	150 000 \$
Acquisition d'équipements <i>Canadoil Forge Itée</i>	50 000 \$	160 000 \$
Acquisition d'équipements <i>Tomaterie Saint-Pierre-les-Becquets</i>	12 000 \$	80 695 \$

ADOPTÉE

5.1.2 Pacte rural

M. Jean-Louis Belisle fait également rapport des discussions intervenues lors de cette même commission d'aménagement relativement au pacte rural, notamment de la diminution de l'enveloppe accordée au projet *Route des Navigateurs*.

**RÉSOLUTION # 2011-11-236
pacte rural
réinjection dans l'enveloppe régionale**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT que l'ATR Centre-du-Québec s'est vue accorder une somme de 22 987 \$ pour le projet *Route des Navigateurs* dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, volet régional;

CONSIDÉRANT que le projet se réalisera à un coût moindre que celui prévu;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Normand Gagnon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le résiduel du projet (1 850.55 \$) soit réinjecté dans l'enveloppe régionale du fonds du Pacte rural 2007-2014.

ADOPTÉE

Mme Sophie Veilleux dépose par la suite les différents documents relatifs au suivi du Pacte rural et des exigences du MAMROT soit : le *Rapport annuel d'activités du Pacte rural*, le *Plan de travail Pacte rural 2007-2014*, les documents relatifs à la reddition de comptes du Fonds du Pacte rural (*Tableau récapitulatif des engagements du fonds du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Bécancour* et le *Tableau des projets 2010*).

**RÉSOLUTION # 2011-11-237
Pacte rural 2007-2014
dépôt de documents**

CONSIDÉRANT que la MRC de Bécancour a signé une entente dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT);

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit la production de documents et rapports;

CONSIDÉRANT le dépôt desdits documents et rapports à la séance du conseil du 23 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Beaudet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter le dépôt des documents suivants :

- Rapport annuel d'activités du Pacte rural;
- Plan de travail Pacte rural 2007-2014;
- Documents de reddition de comptes du fonds du Pacte rural (tableau récapitulatif des engagements du fonds du Pacte rural 2007-2014 / tableau des projets 2010).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de soumettre lesdits documents au MAMROT pour approbation et ce, pour répondre aux exigences de gestion administrative du fonds du Pacte rural 2007-2014.

ADOPTÉE

6. FINANCES

6.1 Liste des recettes et déboursés

Les recettes, pour la période du 13 octobre au 23 novembre 2011, s'élèvent à 106 000 \$ (vente de bois, cours d'eau, rémunération SHQ, entente 911, quotes-parts, frais mensuels du CLD, permis d'abattage, soutien aux tables sectorielles du CLD).

Les déboursés, pour la même période, sont de 436 111 \$ (rémunération, DAS, déplacements, fournitures de bureau, entretien équipements, grande tournée automnale, frais trimestriels du CLD, honoraires juridiques, aliments, tourbière de Ste-Marie, lots intra, cotisations, poste SQ, plan de développement, entente 911, produits d'entretien poste SQ, voyage en Pennsylvanie, conciergerie poste SQ, capital et intérêts, traitement des données informatiques, programmes de rénovation, location équipements, contribution à CKBN, pacte rural, internet, téléphone, versement au CLD).

6.2 Liste des comptes à payer

**RÉSOLUTION # 2011-11-238
acceptation des comptes à payer au 23 novembre 2011**

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité général émis en janvier 2011;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des factures dues au 23 novembre 2011, ainsi qu'il suit :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
Toshiba	entretien photocopieur	960.59	960.59

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
Aubin Pélissier	climatisation – poste SQ	427.40	427.40
Lajoie, Beaudoin, Héon	négos pompiers dossier Desjardins	652.23 976.91	1629.14
SADC	suivi du plan	2377.93	2377.93
Entreprises Bélanger	CE rivière Marguerite	1190.52	1190.52
Intermarché Gentilly	comité sécurité publique conseil	37.54 43.51	81.05
Sogetel inc.	entretien réseau de fibre	2910.51	2910.51
Produits Sany	produits d'entretien – SQ	111.87	111.87
L'Arrière-Pays	animation bibliothèque	254.00	254.00
			10 340,00 \$

ADOPTÉE

6.3 Adoption des prévisions budgétaires

6.3.1 Conditions salariales des cadres

M. André Roy explique qu'un nouveau contrat devait intervenir avec Michel Côté pour 2011, 2012 et 2013. Suite à la conclusion de l'entente avec les employés, il y aurait lieu d'autoriser la signature de ce contrat aussi rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

De plus, suite aux discussions intervenues pour fixer le salaire de Line Villeneuve et Robert Bernier, un taux de 3,2% sera appliqué pour l'année 2012, ce qui correspond à l'IPC entre septembre 2010 et septembre 2011.

**RÉSOLUTION # 2011-11-239
prévisions budgétaires 2012
conditions salariales des cadres**

CONSIDÉRANT que le nouveau contrat de travail de Michel Côté porte sur les années 2011, 2012 et 2013;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'officialiser ce qui avait déjà été négocié;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Simon Brunelle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le directeur général à signer le contrat avec Michel Côté pour les années 2011, 2012 et 2013 et que ce contrat soit rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le salaire de Michel Côté soit de 56 000 \$ (2011), 58 800 \$ (2012) et de 61 740 \$ (2013).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le salaire de Line Villeneuve et Robert Bernier soit majoré de 3,2% pour l'année 2012.

ADOPTÉE

6.3.2 Partie LÉGISLATION

**RÉSOLUTION #2011-11-240
prévisions budgétaires 2012
quote-part LÉGISLATION**

CONSIDÉRANT la présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012;

CONSIDÉRANT les explications données ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la quote-part LÉGISLATION, d'un montant de 22 747 \$, soit répartie à l'ensemble des municipalités conformément aux dispositions du règlement no.176 (nombre de voix).

ADOPTÉE

6.3.3 Partie GÉNÉRALE

**RÉSOLUTION #2011-11-241
prévisions budgétaires 2012
quote-part GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT la présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 ;

CONSIDÉRANT les explications données ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Paré

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la quote-part GÉNÉRALE, d'un montant de 1 142 513 \$, soit répartie à l'ensemble des municipalités conformément aux dispositions du règlement no.177 (50%: RFU / 50%: population).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la contribution financière pour la radio communautaire CKBN soit répartie en 4 versements égaux en mars, juin, septembre et décembre.

ADOPTÉE

6.3.4 Partie FIBRE OPTIQUE

**RÉSOLUTION #2011-11-242
prévisions budgétaires 2012
quote-part FIBRE OPTIQUE**

CONSIDÉRANT la présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 ;

CONSIDÉRANT les explications données ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la quote-part FIBRE OPTIQUE, d'un montant de 55 942 \$, soit répartie à l'ensemble des municipalités conformément aux dispositions du règlement no.272 (50 442 \$: 50% RFU, 50% population / 5 500\$ réparti également entre les municipalités).

ADOPTÉE

6.3.5 Partie FQM

**RÉSOLUTION #2011-11-243
prévisions budgétaires 2012
quote-part FQM**

CONSIDÉRANT la présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 ;

CONSIDÉRANT les explications données ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Paré

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER que la quote-part FQM, d'un montant de 11 750 \$, soit répartie aux municipalités intéressées conformément aux dispositions du règlement no.174 (facturation réelle).

ADOPTÉE

6.3.6 Partie ÉVALUATION

**RÉSOLUTION #2011-11-244
prévisions budgétaires 2012
quote-part ÉVALUATION**

CONSIDÉRANT la présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 ;

CONSIDÉRANT les explications données ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER que la quote-part ÉVALUATION, d'un montant de 138 760 \$, soit répartie aux municipalités intéressées conformément aux dispositions du règlement no.173 (facteurs pondérés).

ADOPTÉE

6.3.7 Partie ÉVALUATION VILLE

**RÉSOLUTION #2011-11-245
prévisions budgétaires 2012
quote-part ÉVALUATION VILLE**

CONSIDÉRANT la présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 ;

CONSIDÉRANT les explications données ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER que la quote-part ÉVALUATION VILLE, d'un montant de 184 854 \$, soit répartie aux municipalités intéressées conformément aux dispositions du règlement no.235 (facturation réelle).

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

6.3.8 Partie INCENDIE

**RÉSOLUTION #2011-11-246
prévisions budgétaires 2012
quote-part INCENDIE**

CONSIDÉRANT la présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 ;

CONSIDÉRANT les explications données ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER que la quote-part INCENDIE, d'un montant de 843 206 \$, soit répartie aux municipalités intéressées conformément aux dispositions du règlement no.297 (population / RFU / bâtiments uniformisés / facteurs de risque).

ADOPTÉE

6.4 Activité des Fêtes des employés

**RÉSOLUTION # 2011-11-247
activité des Fêtes des employés**

CONSIDÉRANT que la MRC, depuis quelques années, contribue financièrement à l'activité des Fêtes des employés;

CONSIDÉRANT qu'il en est de même au CLD;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC verse un montant de 25 \$ pour chaque employé présent à l'activité et que ce montant global soit versé au « comité organisateur » de l'activité.

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION

7.1 Correspondance

5- *MRC de la Vallée-du-Richelieu : résolution # 11-10-291 relative à la formation des pompiers.*

**RÉSOLUTION # 2011-11-248
appui à la MRC de la Vallée-du-Richelieu
programme de formation Pompier I**

ATTENDU que le schéma de couverture de risques de plusieurs MRC du Québec a été approuvé par le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU que la majorité des MRC du Québec sont en phase d'implantation de leur schéma de couverture de risques;

ATTENDU que plusieurs MRC du Québec, dont la MRC de la Vallée-du-Richelieu, sont reconnues gestionnaires de formation par l'École nationale des pompiers du Québec;

ATTENDU le document produit par l'École nationale des pompiers du Québec, intitulé « *mémoire – examen pratique Pompier I (2008) et MDO* » daté du 13 septembre 2011, qui aborde des mesures temporaires pour les examens pratiques du programme de formation Pompier I, édition 2008;

ATTENDU que pour les MRC et les municipalités, ces changements vont occasionner des coûts supplémentaires ne pouvant être chiffrés à ce moment, en plus de compliquer le processus de mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Lyonnais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC de Bécancour appuie la MRC de la Vallée-du-Richelieu auprès de la FQM et de l'UMQ dans ses démarches visant à adresser son désaccord aux nouvelles consignes de l'École nationale des pompiers du Québec relativement aux cours pratiques et aux examens pratiques du programme de formation Pompier I.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU qu'une consultation plus significative des instances municipales concernées soit et est demandée afin d'assurer un meilleur consensus des mesures retenues.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que tous changements majeurs proposés par l'École nationale

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

des pompiers du Québec soient reportés à la prochaine génération des schémas de couverture de risques.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la présente résolution soit transmise à :

- M. Robert Dutil, ministre de la Sécurité publique;
- M. Michel Richer, directeur général de l'École nationale des pompiers du Québec;
- M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région Centre-du-Québec;
- M. Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des Municipalités;
- M. Éric Forest, président de l'Union des Municipalités du Québec;
- Mme Sylvie Roy, députée du comté de Lotbinière;
- M. Jean-Martin Aussant, député du comté de Nicolet-Yamaska.;

ADOPTÉE

- 13- *Municipalité de Fortierville : résolution # 279-10-11 concernant la carte électorale du Québec.*

**RÉSOLUTION # 2011-11-249
carte électorale du Québec
harmonisation des différentes limites**

CONSIDÉRANT que la Commission de Représentation Électorale (CRÉ) propose une transformation majeure de la carte électorale du Québec (86 circonscriptions seront touchées);

CONSIDÉRANT que l'égalité du vote des électeurs n'est pas le seul critère à considérer afin d'assurer le caractère effectif de la représentation;

CONSIDÉRANT que la CRÉ, par les limitations du cadre législatif, maintient le « statu quo » quant au nombre de députation et qu'il ne peut revoir à la baisse le nombre de députés afin de respecter les limites des MRC et des régions administratives;

CONSIDÉRANT que de nombreuses MRC sont déchirées en deux, voire même en trois circonscription électorales différentes;

CONSIDÉRANT que les nombreux discours entourant la carte électorale du Québec semblent unanimes et qu'il faut réformer en profondeur la *Loi électorale du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Normand Gagnon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC de Bécancour demande, en appui à la municipalité de Fortierville, de demander à l'Assemblée nationale de suspendre immédiatement les travaux de la Commission de la Représentation électorale du Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'exiger de l'Assemblée nationale de revoir et corriger en profondeur la *Loi électorale du Québec* afin de mieux harmoniser les limites des circonscriptions électorales avec celles des régions administratives et des MRC.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la présente résolution soit transmise à :

- M. Jean Charest, premier ministre du Québec;
- M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire et ministre responsable de la région Centre-du-Québec;
- Mme Sylvie Roy, députée du comté de Lotbinière;
- M. Jean-Martin Aussant, député du comté de Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE

- 17- *FQM : avis de mise en candidature pour l'élection au conseil d'administration : M. Guy St-Pierre annonce qu'il pose sa candidature pour l'un des deux sièges en élection cette année pour la région Centre-du-Québec.*

7.2 Calendrier des séances

**RÉSOLUTION # 2011-11-250
calendrier des séances régulière du conseil**

CONSIDÉRANT que la MRC doit établir le calendrier de ses séances ordinaires conformément à l'article 148 du *Code municipal*;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Lyonnais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil des maires, ainsi qu'il suit :

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

SÉANCES RÉGULIÈRES		
DATE	HEURE	LIEU
11 janvier 2012	20h00	Salle Yvon-Guimond 1500, ave. des Galaxies Bécancour (secteur Gentilly)
8 février 2012	20h00	
14 mars 2012	20h00	
11 avril 2012	20h00	
9 mai 2012	20h00	
13 juin 2012	20h00	
4 juillet 2012	20h00	
12 septembre 2012	20h00	
10 octobre 2012	20h00	
28 novembre 2012	20h00	
SÉANCES RÉGULIÈRES SPÉCIFIQUES AU SERVICE INCENDIE		
DATE	HEURE	LIEU
15 février 2012	19h30	Salle du conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard 184-A, rang St-Antoine (arrière de l'école Marie-Sophie)
18 avril 2012	19h30	
20 juin 2012	19h30	
19 septembre 2012	19h30	
17 octobre 2012	19h30	

ADOPTÉE

7.3 Carte Visa Desjardins Affaires

**RÉSOLUTION # 2011-11-251
carte Visa Desjardins Affaires – dossier # 443619A
fermeture de compte et ouverture de compte**

CONSIDÉRANT que la carte Visa Desjardins Affaires actuellement détenue par la MRC de Bécancour est identifiée au nom de Laval Dubois;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter les correctifs nécessaires pour que la carte soit identifiée au nom d'André Roy;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Beaudet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser Mme Line Villeneuve à procéder, auprès de Visa Desjardins Affaires :

- à l'annulation de la carte identifiée au nom de Laval Dubois;
- à l'émission d'une nouvelle carte identifiée au nom d'André Roy, directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

7.4 Signature de chèques –remplacement de Ginette Deshaies

**RÉSOLUTION # 2011-11-252
signataires des effets bancaires
remplacement de Ginette Deshaies**

CONSIDÉRANT que madame Ginette Deshaies est signataire des effets bancaires pour la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT que madame Deshaies n'est plus membre du conseil de la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons pratiques, il est opportun de nommer un 3^e élu comme signataire des effets bancaires

SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que M. Jean-Guy Paré soit autorisé à signer les effets bancaires de la MRC de Bécancour à titre d'élu.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les autres signataires demeurent, soit MM Maurice Richard et Mario Lyonnais pour les élus et M. André Roy et Mme Line Villeneuve du côté du personnel administratif.

ADOPTÉE

8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Avis d'opportunité

8.1.1 Ville de Bécancour – règlement d'emprunt no.1285

**RÉSOLUTION #2011-11-253
avis d'opportunité à Ville de Bécancour**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

règlement d'emprunt no.1285

CONSIDÉRANT QUE Ville de Bécancour demande à la MRC un avis d'opportunité pour le règlement no.1285 concernant la construction d'une conduite d'égout domestique, d'un égout pluvial et d'une station de pompage sur le boulevard Bécancour, dans le secteur Gentilly, et l'emprunt d'une somme de 780 000 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE en vertu des dispositions de l'article 46 et de l'article 69 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC peut examiner l'opportunité des travaux eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement contient des orientations relatives à la consolidation des périmètres d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction et/ou de réfection des services municipaux à l'intérieur des périmètres d'urbanisation contribuent à cette consolidation;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy Richard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis d'accorder un avis d'opportunité favorable pour le règlement no.1285 concernant la construction d'une conduite d'égout domestique, d'un égout pluvial et d'une station de pompage sur le boulevard Bécancour, dans le secteur Gentilly, et l'emprunt d'une somme de 780 000 \$ pour en acquitter les coûts.

ADOPTÉE

9. GÉNÉRAL

9.1 Cours d'eau

Aucune demande.

9.2 Invitations / colloques

Aucune invitation.

9.3 Demande d'aide financière et/ou d'appui

9.3.1 Rappel de la demande de moratoire

M. Maurice Richard fait un rappel des démarches entreprises par la MRC relativement aux gaz de schiste, notamment la demande d'un moratoire pour l'exploration et l'exploitation desdits gaz. La MRC veut ainsi donner suite aux nombreuses représentations qui lui sont adressées.

RÉSOLUTION # 2011-11-254

MRC de Bécancour

rappel de la demande de moratoire sur l'exploitation du gaz de schiste

CONSIDÉRANT la résolution # 2010-10-270, prise par la MRC de Bécancour le 13 octobre 2010, demandant au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire immédiat sur l'exploration et l'exploitation gazière ;

CONSIDÉRANT que l'exploitation du gaz naturel, et particulièrement celle des gaz de schiste, soulève plusieurs inquiétudes en matière de sécurité publique, de santé et d'environnement, tant de la part des élus que de la population ;

CONSIDÉRANT que le milieu municipal, qui est responsable de l'aménagement et de la gestion du territoire, doit être impliqué dans l'encadrement des activités d'exploration et d'exploitation du gaz naturel ;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de favoriser le développement durable de cette filière énergétique et de bâtir le consensus qui garantira son acceptabilité sociale ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec doit privilégier un modèle économique de développement du gaz naturel qui garantira le maximum de retombées pour l'ensemble des québécois et plus particulièrement pour les régions directement touchées, et ce, pour les générations à venir ;

CONSIDÉRANT le mémoire présenté devant le bureau des audiences publiques en environnement (BAPE), le 22 novembre 2010 ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Paré

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires de la MRC de Bécancour réitère au gouvernement du Québec sa demande d'imposition d'un moratoire immédiat sur l'exploration et l'exploitation gazière.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la MRC de Bécancour exige l'interdiction de toute nouvelle fracturation hydraulique et de tout nouveau forage de même que l'interdiction du développement de l'industrie du gaz de schiste et ce, pour une période indéterminée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la présente résolution soit transmise à :

- M. Jean Charest, premier ministre du Québec;
- M. Clément Gignac, ministre des Ressources naturelles et de la Faune;
- M. Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire et ministre responsable de la région Centre-du-Québec;
- Mme Sylvie Roy, députée du comté de Lotbinière;
- M. Jean-Martin Aussant, député du comté de Nicolet-Yamaska;
- Fédération québécoise des Municipalités;
- Union des Municipalités du Québec;
- municipalités de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

9.3.2 Comité de dialogue sur le gaz de schiste

**RÉSOLUTION # 2011-11-255
demande d'aide financière à ONE DROP Canada**

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a mis sur pied le Comité de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste ;

CONSIDÉRANT que le Comité a pour mandat de préparer le plan de réalisation de l'ÉES ;

CONSIDÉRANT que le plan de réalisation de l'évaluation environnementale stratégique devra accorder une attention particulière aux impacts et aux risques pour les eaux tant souterraines que de surface ;

CONSIDÉRANT que le Comité de dialogue sur le gaz de schiste, territoire de la MRC de Bécancour a pour objectif de développer et encourager une meilleure approche locale des pratiques de gestion des activités pétrolières et gazières ;

CONSIDÉRANT que le Comité de dialogue s'intéresse à l'utilisation de l'eau potable en relation avec l'exploitation des gaz de schiste ;

CONSIDÉRANT que le Comité de dialogue s'intéresse également aux effets de la fracturation hydraulique sur les sources d'eau potable souterraines ;

CONSIDÉRANT qu'une étude hydrogéologique de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) est en cours sur le territoire de la MRC de Bécancour, que cette étude porte sur la nappe phréatique ;

CONSIDÉRANT que l'UQAM peut étendre son projet d'étude sur le territoire en fonction des emplacements actuels des puits des compagnies gazières ;

CONSIDÉRANT que les forages de puits d'inspection pour l'eau potable pourront être réalisés pour une somme évalué à 75 000 \$;

CONSIDÉRANT que ONE DROP Canada place la question de l'eau au cœur des débats publics ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Normand Gagnon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires de la MRC de Bécancour demande à ONE DROP Canada une aide financière de 75 000 \$ pour soutenir les actions du Comité de dialogue sur les gaz de schiste, territoire de la MRC de Bécancour; cette aide financière étant appliquée exclusivement au soutien du travail de recherche et de surveillance portant sur l'eau potable du territoire.

ADOPTÉE

9.4 Poste de la SQ

9.4.1 Contrat de déneigement

**RÉSOLUTION # 2011-11-256
poste de la Sûreté du Québec
contrat de déneigement**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT le processus de soumission et les soumissions présentées ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le contrat de déneigement, au poste de la Sûreté du Québec, soit accordé à Claude Lemarier, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 12 000 \$ pour trois(3) ans (15 novembre 2011 au 14 novembre 2014) plus les taxes applicables.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser M. André Roy, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer ledit contrat pour et au nom de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

9.4.2 Contrat de conciergerie

**RÉSOLUTION # 2011-11-257
conciergerie au poste de la SQ
octroi du contrat**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres fait pour le contrat de conciergerie au poste de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'une seule offre conforme a été reçue ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le contrat de conciergerie au poste de la SQ soit accordé à Annick Bordeleau & Benjamin Rodriguez pour un montant de 63 000 \$ (plus les taxes applicables) pour une période de 3 ans (10 décembre 2011 au 9 décembre 2014).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le directeur général soit autorisé à signer ce contrat pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE

9.5 Remplacement de Mme Ginette Deshaies au comité multiresources

**RÉSOLUTION # 2011-11-258
nomination au comité multiresources**

CONSIDÉRANT que Mme Ginette Deshaies était membre du comité multiresources;

CONSIDÉRANT que M. Louis Martel a récemment été élu maire à la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que ladite municipalité soit représentée à ce comité;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Lyonnais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que M. Louis Martel soit nommé au comité multiresources.

ADOPTÉE

9.6 Règlement sur les heures de circulation des VHR

**RÉSOLUTION # 2011-11-259
homologation du règlement no.334**

**RÈGLEMENT NO.334
portant sur les heures de circulation des véhicules hors route
sur le territoire de la MRC de Bécancour**

ATTENDU QUE la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en autorisant leur circulation à certaines conditions;

ATTENDU QUE en vertu de l'article 12.2, par. 3 de la *Loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route ainsi que la sécurité de ces utilisateurs*, une municipalité régionale de comté peut, par règlement, déterminer les heures pendant lesquelles la circulation des véhicules hors route est permise;

ATTENDU QUE le Conseil des maires est d'avis que la pratique de véhicules hors route (VHR) favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Monsieur Jean-Louis Belisle à la séance du 12 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE le conseil des maires adopte le présent règlement, qu'il porte le numéro **334** sous le titre de **Règlement portant sur les heures de circulation des véhicules hors route sur le territoire de la MRC de Bécancour** et statue par ledit règlement ce qui suit :

Le règlement est décrit au long au livre des règlements.

ADOPTÉ CE 23 NOVEMBRE 2011.

Maurice Richard
Préfet

André Roy, MBA
Directeur général et secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1 Saint-Sylvère

**RÉSOLUTION # 2011-11-28 260
fonds régional relatif aux carrières et sablières**

CONSIDÉRANT que toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière, doit constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques ;

CONSIDÉRANT que toute MRC, en vertu de l'article 110.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut constituer un fonds régional pour les mêmes fins et se substituer aux droits et obligations des municipalités locales de son territoire ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a constitué un tel fonds ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Sylvère souhaite prendre entente avec ladite MRC afin de percevoir les montants qui lui sont redevables en vertu de l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Paré

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de faire savoir, à la municipalité de Saint-Sylvère, que la MRC de Bécancour n'a pas l'intention de constituer un fonds régional avant le 1^{er} octobre 2016.

ADOPTÉE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Milette (secteur St-Grégoire) mentionne que la volonté première des comités de vigilance sur les gaz de schiste et d'interdire l'exploitation des gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent. Elle demande aussi quel est le rapport de la MRC avec le comité de dialogue. M. Maurice Richard mentionne que la MRC n'est pas impliquée dans la formation dudit comité de dialogue. M. Jean-Guy Paré ajoute que ce comité est venu de la volonté du milieu de se prendre en main, qu'il réunit des élus, citoyens et scientifiques.

Mme Ginette Gauthier (St-Sylvère) n'en revient pas que les municipalités n'aient pas leur mot à dire sur un élément si important, non plus que la *Loi sur les mines* ait priorité sur toutes les autres lois entre autres celles sur l'aménagement du territoire, la protection du territoire agricole, la protection de l'environnement et même sur la Charte des droits et libertés. Elle cite le *principe de précaution* : « En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. ».

M. Maurice Richard mentionne que les municipalités n'ont pas, à l'heure actuelle, le pouvoir de réglementer en la matière et que c'est l'Assemblée nationale qui peut y faire quelque chose, notamment par la modification de la *Loi sur les mines* qui est archaïque. Mme Gauthier mentionne qu'il y a sûrement moyen de « contourner » cette loi puisque les municipalités sont, selon ce qu'on peut lire sur le site du MAMROT, responsables de leur territoire.

M. Bob Lemay mentionne que la population ne veut pas de cette industrie, alors l'existence même d'un comité de dialogue est remise en cause. Il ajoute que même si la MRC l'interdit, la CPTAQ continue de recevoir des demandes, notamment pour 4 puits de monitoring. Selon lui, la MRC peut donner un avis défavorable pour ces projets même s'ils sont conformes à la réglementation en vigueur.

M. Marc Bulhman (Trois-Rivières) demande si le devis technique de l'étude sur la nappe

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

phréatique est disponible. M. Jean-Guy Paré répond qu'il s'agit d'un projet du réseau des Universités du Québec. L'UQTR est responsable des régions Mauricie et Centre-du-Québec. M. Bulhman ajoute que les études ne portent pas sur ce qui se passe à la profondeur de la fracturation. M. Paré précise que l'étude porte sur la nappe phréatique et sa condition. M. Bulhman ajoute qu'en Gaspésie, une pétrolière a payé les frais des différentes études. M. Maurice Richard ajoute qu'il ne serait pas très « transparent » que les gazières financent ces études.

M. Serge Fortier se dit très heureux de la position de la MRC. Il demande cependant qui décidera de l'emplacement des puits fracturés dans le cadre de l'étude environnementale stratégique (ÉES). Il ajoute que des travaux ont débuté contre toute volonté du milieu auquel cas, l'entreprise et le gouvernement font fi de la population et des élus à qui on manque encore de respect. Il ajoute que ce sont des bénévoles qui ont fait le travail que le gouvernement aurait dû faire avant d'accorder des permis. Il invite par la suite des citoyens de nombreuses municipalités à dévoiler des cartes où l'on peut voir les lots appartenant à des agriculteurs qui refusent d'ouvrir leur terre aux gazières.

Propriétaire de plusieurs immeubles dans le secteur Bécancour, M. Maurice Richard soutient que la Ville de Bécancour n'a nullement l'intention d'autoriser des travaux sur ses propriétés. Il rappelle que le pouvoir des municipalités se limite à la réglementation et à l'adoption de résolutions. Le pouvoir de légiférer appartient au gouvernement et c'est une loi (sur les mines) qu'il faut changer.

M. Maurice Richard remercie tous les participants de leur présence.

12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION # 2011-11-261
levée de la séance**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée (21h45).

ADOPTÉE

Maurice Richard
Préfet

André Roy, *MBA*
Directeur général et secrétaire-trésorier

